

ESAT DU RAZES  
En Randail  
31560 NAILLOUX  
T :05.34.66.10.66  
F : 05.34.66.09.20

## CONVENTION CAGEOT

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

S'engage dans le dispositif cageot, à savoir :

1. Le cageot est une formule de vente de légumes en surplus de la production de légumes bio cultivés à l'ESAT du Razès. Pour cette raison, le contenu du cageot n'est pas obligatoirement diversifié.
2. A acheter chaque semaine,.....cageot(s) au prix unitaire de 10 €.
3. Signer, lors de l'enlèvement un exemplaire du bon de livraison afin de permettre la facturation mensuelle et conserver le deuxième exemplaire .
4. Faire part de toute observation dans le registre d'enlèvement,
5. Informer l'ESAT au plus tard 24h à l'avance si je ne peux pas retirer mon cageot soit :
  - En téléphonant à l'ESAT au 05.34.66.10.66  
( horaires d'accueil : du lundi au jeudi :8h30-12h30/13h30-16h30 ; de 8h30 à 12 h le vendredi)
  - En le signifiant dans le cahier d'enlèvement
  - Par mail : [maraichage@apres.asso.fr](mailto:maraichage@apres.asso.fr) ou [terre.des.vents@apres.asso.fr](mailto:terre.des.vents@apres.asso.fr)
6. Retirer le ( ou les) cageots qui seront mis à votre disposition dès le jeudi 08 juin à partir de 15h30 sous l'auvent à côté de l'Auberge.  
Durant la période estivale, les cageots seront au frais dans le véhicule frigorifique.
7. A régler à réception la facture mensuelle.

A .....le .....

Signature